RETRAITE

Des lacunes subsistent

Eve Ruch

Malgré quelques controverses, la réforme de la LPP est saluée par la faîtière suisse des paysannes. Un référendum a toutefois été lancé.

Selon l'USPF, l'avis sur la révision de la LPP reste un choix personnel. D'un point de vue global et dans l'intérêt de nombreuses personnes et en particulier des femmes, la faîtière constate des améliorations avec le projet adopté. PIXABAY.COM

Après trois ans de négociations, débats et compromis, la réforme de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) a été ratifiée. Les buts visés par cette réforme étaient de renforcer le financement du 2e pilier, maintenir globalement le niveau des rentes et améliorer la couverture des personnes à temps partiel.

Plus de femmes

C'est donc principalement via quatre axes que la LPP a été modifiée: un seuil d'entrée plus bas (19 845 francs), une modification de la déduction de coordination (plus de montant fixe, mais 20% du salaire), une diminution du taux de conversion (6% au lieu de 6,8%) et un aplatissement des taux de cotisation (25-44 ans 9% et 45-65 ans 14%).

L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) considère que, même si la solution n'est pas aussi favorable que souhaité pour les femmes, les bas salaires et les travailleurs à temps partiel, la modification de la loi apporte des améliorations.

Grâce à la légère réduction du seuil d'entrée, près de 70 000 personnes supplémentaires, principalement des femmes travaillant à temps partiel, pourront accéder au 2e pilier. Le cumul de cette mesure avec le remplacement d'une déduction de coordination fixe par une déduction proportionnelle au revenu AVS améliorera globalement les prestations de 100 000 personnes.

«Le changement doit commencer quelque part», déclare Anne Challandes, présidente de l'USPF. En effet, les femmes en général, tant dans l'agriculture qu'ailleurs, travaillent souvent à temps partiel et cumulent des emplois multiples. Elles sont souvent exclues du système du 2e pilier car elles n'obtiennent pas le revenu minimal requis pour pouvoir cotiser. D'ailleurs, le fait d'obtenir une rémunération, qu'elle soit versée sous forme de salaire ou comme revenu d'indépendant, est une condition pour accéder au 2e pilier.

L'importance de se renseigner

Du côté des membres de la famille d'un exploitant qui travaillent dans l'entreprise (collaborateurs familiaux), rien ne change après cette réforme. Ceux-ci n'ont pas l'obligation de cotiser au 2e pilier, même lorsqu'ils touchent un salaire de l'exploitation. Ils peuvent, en revanche, s'affilier de manière facultative. Anne Challandes rappelle que, lorsqu'elles arrivent à la retraite, les femmes sont souvent désavantagées. En outre, nombreuses sont celles qui ont droit aux prestations complémentaires mais ne les demandent pas, bien que ces prestations intègrent le «paquet de base» des assurances sociales. «Je ne peux que recommander de demander conseil auprès de spécialistes!»

Référendum lancé

L'adoption de la réforme de la LPP fait toutefois face à une opposition farouche. En effet, les syndicats et les partis de gauche, pointant du doigt, entre autres, une dégradation des conditions pour les femmes, ont initié un référendum. Les signatures peuvent être recueillies jusqu'au 6 juillet 2023.

L'impact de la réforme avec des chiffres

La réforme affecte différemment les travailleurs en fonction de leur âge, pourcentage de travail et salaire. Les personnes les plus touchées sont les personnes les plus âgées car les effets sont plus directs pour ceux qui ne décomptent plus beaucoup d'années de cotisations. Face à cela, des compensations sont prévues mais elles excluent les personnes n'ayant pas cotisé à la LPP pendant au moins quinze ans. «Beaucoup de femmes ayant arrêté de travailler plusieurs années pour les enfants ne bénéficieront pas du système compensatoire prévu», explique Gabriela Medici, secrétaire responsable des assurances sociales à l'Union syndicale suisse (USS).

La révision du 2e pilier améliorera les rentes de quelque 100 000 personnes mais entraînera une augmentation des cotisations mensuelles, ce qui sera parfois difficile pour les personnes à faible revenu. PEXELS

Bien que la réforme permette à certains travailleurs à temps partiel d'accéder au système de cotisation, des inégalités persistent car le travail de care n'est pas reconnu. «Avoir un enfant ou s'occuper de proches génère une hausse des rentes dans l'AVS, mais pas dans le 2e pilier car, pour celui-ci, il est nécessaire d'avoir un contrat de travail», précise Gabriela Medici qui décrit quelques exemples.

Mélanie, 25 ans, travaille à 60% en tant qu'infirmière pour un salaire brut de 3420 francs par mois. Elle œuvre également à 30% sur l'exploitation de son mari, pour un salaire brut de 1300 francs par mois. Mélanie s'est inscrite pour cotiser à la LPP en tant que collaboratrice familiale.

Cumul non automatique

Avec plusieurs employeurs, il lui a été nécessaire d'entamer des démarches supplémentaires afin d'assurer la totalité de son salaire. Sans ce travail, seul son revenu d'infirmière aurait été considéré. Ces procédures administratives complexes, que peu de gens connaissent et effectuent, devront d'ailleurs toujours être entreprises, même après l'introduction de la réforme. La rente LPP de Mélanie aurait été de 848 francs par mois avant réforme, ceci après avoir cotisé 149 575 francs au 2e pilier (6,7% de son salaire). Après réforme, elle touchera 1024 francs par mois en ayant cotisé 204 755 francs (9,2% de son salaire).

Léonie, 44 ans, travaille, elle, à la ferme en tant que collaboratrice familiale à 50% pour un salaire brut de 2000 francs par mois. Elle n'a pas entrepris les démarches pour cotiser à la LPP. Elle ne touchera donc pas de rente du 2e pilier, ni maintenant, ni après la réforme.

Jeanne, 46 ans, s'occupe du bureau à la ferme. Cela lui prend environ 12 heures par semaine mais elle n'est pas payée pour ce travail. Elle et son mari partagent leurs revenus. Elle travaille également à 80% en tant que professeur et conseillère en économie familiale pour un salaire brut de 6400 francs par mois. Avant réforme, sa rente LPP serait de 1447 francs par mois, en ayant cotisé 255 375 francs (8,3% de son salaire). Avec la réforme, elle touchera 1296 francs par mois après avoir cotisé 259 282 francs au total (8,4% de son salaire). Elle gagne donc moins en payant plus.

Camille, 57 ans, travaille à 100% en tant que vendeuse. Elle n'a pas comptabilisé de salaire durant quinze ans, alors active auprès de ses enfants. Elle gagne 4400 francs bruts par mois. Sa rente LPP aurait été de 560 francs par mois avant réforme, après une cotisation de 98 824 francs (4,7% de son salaire). Avec la réforme, Camille touchera 686 francs par mois avec 107 145 francs de cotisations totales (5,1% de son salaire).

Un élément de solidarité avait été proposé par l'Union patronale suisse et les syndicats afin que les personnes à bas salaires ou à temps partiel puissent bénéficier d'une meilleure rente. Le Parlement ne l'a pas pris en compte. «Cette réforme LPP implique qu'une grande majorité des cotisants paieront plus pour des rentes moins élevées», conclut Gabriela Medici. ER

Portrait

SIMONE SCHNEGG
Paysanne
La Chaux-d'Abel (JB)

Sourire et bonne humeur

L. SUTTER

Simone Schnegg a grandi sur la ferme de ses parents, à Sorvilier (JB). Benjamine d'une fratrie de six, elle vouera très vite une passion pour les animaux et les travaux extérieurs. En son temps, les jeunes filles sont plutôt destinées à réaliser les tâches ménagères. Elle, elle préfère sortir avec ses frères et son papa. Après l'obtention d'un CFC d'employée de commerce et quatre ans de travail dans son entreprise formatrice, Simone Schnegg épaule son frère pendant deux ans, lorsque celui-ci perd sa femme brutalement. Elle apporte son soutien, à la fois à lui et à ses trois jeunes enfants, en effectuant les tâches quotidiennes. Elle reprendra ensuite son activité d'employée de commerce, puis s'unira, en 1999, avec Jean-Pierre. Jusqu'à l'arrivée de leur première fille, elle conservera cet emploi. Trois autres enfants viendront pimenter le quotidien tandis que la joyeuse famille vit sur la ferme des parents de Jean-Pierre, reprise en 2003.

Des moutons heureux malgré le temps maussade. Nino, l'imposant bouvier bernois resté derrière le fil le temps de la photo, suit Simone partout. L. SUTTER

Passion pour l'élevage

Là, Simone Schnegg s'occupe du jeune bétail, des lapins et des moutons. Elle gère également la comptabilité. Les fleurs sont l'une de ses passions comme le confirment les alentours de la ferme. Elle apprécie aussi jardiner mais avoue manquer de temps. La belle saison venue, à plus de mille mètres d'altitude, il faut rapidement réaliser tous les travaux de fenaison. «Quand il fait beau, il faut y aller!». Idem pour les loisirs, mais la paysanne entonne volontiers des chants. «J'aime beaucoup le yodel mais j'apprécie également les autres styles de musique.»

Simone aime aussi se rendre aux expositions de vaches. Elle fait d'ailleurs partie de l'association d'élevage de La Chaux-d'Abel pour laquelle elle organise le concours bovin. Ses jumeaux – tous deux en formation vers le brevet d'agriculteur – préparent toujours quelques animaux à cette occasion. Comme leur maman, ils portent en eux cette passion de l'élevage. Candidate de l'Union démocratique fédérale au Conseil national, Simone Schnegg a fraîchement été élue au comité de l'Union des paysannes et des femmes rurales du Jura bernois.

Le côté social est, enfin, un pilier important de sa vie. Au milieu des pâturages de La Chaux-d'Abel, le contact peut sembler plus difficile mais son nouveau job, à la fromagerie Amstutz, de Fornet-Dessous (JB), lui permet de rompre le rythme quotidien. Elle y emballe une spécialité appelée Tête dure (sorte de Sbrinz). Alors que de nombreuses filles de familles paysannes déclarent ne jamais vouloir se marier avec un agriculteur, Simone a toujours su qu'il s'agissait de son rêve. La cinquantenaire semble comblée. Une preuve? La bonne humeur qui l'anime: «L'humour et le rire sont très importants!». LORRAINE SUTTER

Dates clés

1996 Après une pause durant laquelle Simone épaule son frère, elle reprend son travail dans une entreprise de machines-outils.

2000 Simone et Jean-Pierre accueillent Marylin, suivie de Yannick et Christian, en 2001, et d'Aurélie, en 2008.

2006 Après avoir repris la ferme des parents de Jean-Pierre, en 2003, le couple a l'opportunité d'acheter la ferme de l'oncle de celui-ci, qui se situe à proximité immédiate.

2010 L'année signe un grand tournant pour l'exploitation. La famille se lance dans la construction d'une nouvelle étable pouvant accueillir toutes les vaches: un rêve qui se réalise et une énorme satisfaction d'avoir amélioré la qualité de travail.